



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Politique du grand âge pour La Réunion

Question écrite n° 1938

Texte de la question

M. Frédéric Maillot interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la question du grand âge à La Réunion. Le 27 octobre 2024, la journée départementale des seniors réunissait près de 9 000 réunionnais demandeurs de dispositifs et d'encadrement adaptés à leur situation d'aînés. Depuis les années 1960, La Réunion a connu une baisse considérable du taux de naissance sur son territoire. En effet, l'indice de fécondité y est désormais de 2,5 enfants par femme, un chiffre vraisemblablement élevé comparativement à la moyenne nationale, mais toujours deux fois moins élevé qu'il ne l'était avant la transition démographique à La Réunion. L'allongement de la durée de vie des Réunionnais s'accompagne donc d'une diminution des naissances, ce qui, à l'avenir, encouragerait une augmentation de la part des personnes âgées à La Réunion, obligeant donc à prévoir cette évolution et à s'en occuper dès maintenant. De surcroît, les Réunionnais sont particulièrement touchés par des pathologies préoccupantes : ils sont les plus touchés en France par la surcharge pondérale (27% de la population), les AVC (28% de plus qu'en France hexagonale) ou encore le diabète ; les Réunionnais vivraient donc plus longtemps, mais en moins bonne santé. À ce constat s'ajoutent des problématiques sociales, notamment dues aux flux migratoires : de nombreux jeunes Réunionnais partent pour l'Hexagone en quête d'opportunités universitaires et professionnelles, et à l'inverse, des Réunionnais plus âgés partis quelques années auparavant semblent, eux, réintégrer leur île natale. Au-delà du fait que cela continue de creuser des inégalités socio-économiques déjà bien ancrées sur le territoire, ces tendances encouragent l'isolement des seniors et leur entrée précoce en établissement médicalisés (type Ehpad). Cependant, il apparaît d'ores et déjà difficile d'assurer aux aînés réunionnais une qualité de vie optimale, les Ehpad à La Réunion étant rares, souvent vétustes et coûteux. Selon la Fédération nationale de la mutualité en France, séjourner un mois en Ehpad à La Réunion coûterait entre 3 000 et 4 000 euros, tandis que la plupart des seniors perçoivent environ 700 euros par mois à la retraite. Il apparaît d'autant plus complexe de garantir la prise en charge des seniors quand seulement 4 % des 14 000 demandeurs d'emplois souhaitant être formés aux métiers du service à la personne le sont véritablement. Le constat est inquiétant et nous oblige ; en ce sens, il souhaite l'interroger sur les mesures envisagées pour renforcer les politiques publiques en faveur des personnes âgées dépendantes et garantir un accès aux soins adapté aux spécificités du territoire réunionnais.

Texte de la réponse

Pour favoriser le rattrapage de l'offre pour les personnes âgées dans les territoires ultramarins, y compris à La Réunion et, ainsi, faire face au vieillissement de la population, un plan de rattrapage de l'offre insulaire et ultramarine aux personnes âgées a été initié en 2021. Ainsi, le Ségur de la santé a prévu une enveloppe d'investissement ad hoc de près de 60 millions d'euros sur la période 2021-2024 pour favoriser la création et la rénovation de places dans les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cette enveloppe atteint 80 millions d'euros en y incluant la Corse. L'enveloppe a fait l'objet d'un suivi attentif et d'une mobilisation permanente des Agences régionales de santé (ARS). Si son déploiement a pris un peu de retard sur 2021 et 2022 dans les territoires ultramarins, l'année 2023 a permis d'engager une nouvelle dynamique. Ainsi, en intégrant les projets programmés au titre de l'année 2024 qui viennent d'être choisis,

100 % des crédits de chacune des ARS concernées font l'objet d'une programmation. Sur les seuls EHPAD, 37 projets seront ainsi financés, impactant près de 2 000 places rénovées ou créées. De nouveaux établissements sont ou seront également créés à la Réunion, en Guadeloupe ou encore à Mayotte. Par ailleurs, ces territoires ont également bénéficié de fonds dédiés à la rénovation et à la création de places en résidences autonomie. L'effort sera poursuivi en 2025, avec une partie des 200 millions d'euros destinés aux investissements dans le secteur médico-social qui sera encore réservée à ces territoires. Enfin, concernant le domicile, les territoires ultramarins et la Corse bénéficiant d'une majoration liée à la vie chère, il est prévu pour la création de places de services de soins infirmiers à domicile que la Réunion bénéficie d'une majoration de + 20 % pour le coût de place (19 000 euros contre 16 000 euros). La Réunion va bénéficier de 1,34 M€ pour la création de 70 places d'ici 2030. De même, pour le déploiement de la mission de Centre de ressources territorial (CRT) pour personnes âgées introduite par la loi de financement de la sécurité sociale 2022, il est prévu une majoration de 20 % (480 000 euros par CRT contre 400 000 euros). Plus spécifiquement, la Réunion va bénéficier de 2,88 M€ pour créer 6 CRT d'ici 2028.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Maillot](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1938

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Autonomie et handicap](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 mars 2025

Question publiée au JO le : [12 novembre 2024](#), page 5944

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 2048